



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0314

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Meyzieu**

objet : **Convention d'application pour la gestion nature de la pelouse sèche alluviale de la Garenne sur le captage d'eau potable de Meyzieu - Attribution d'une subvention au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes pour l'année 2014**

service : **Direction de l'eau**

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller Rabehi**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charriot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charriot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

**Conseil de communauté du 15 septembre 2014****Délibération n° 2014-0314**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Convention d'application pour la gestion nature de la pelouse sèche alluviale de la Garenne sur le captage d'eau potable de Meyzieu - Attribution d'une subvention au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes pour l'année 2014**

service : Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**a) - Objectifs**

Par arrêté préfectoral du 23 mars 1976, les périmètres de protection de la zone de captage de Meyzieu ont été déclarés d'utilité publique.

VEOLIA est le gestionnaire délégué du champ captant.

Du fait de sa superficie relativement importante et de l'interdiction d'accès liée à son statut de zone de protection immédiate, ce site constitue une véritable réserve botanique d'intérêt général.

Le souhait commun de préserver ce site en tant que témoin des sables alluviaux des îles de Miribel-Jonage, s'est traduit, le 25 janvier 1994, par la signature d'une charte entre la Communauté urbaine de Lyon, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Rhône Alpes et le gestionnaire délégué du champ captant.

Le CEN Rhône-Alpes est une association loi 1901, ayant pour objet la conservation et la mise en valeur des richesses biologiques, écologiques et paysagères de la Région Rhône-Alpes afin d'en assurer la pérennité pour le bénéfice de la collectivité. Son action est à vocation sociale, éducative et scientifique. Le CEN Rhône-Alpes adhère à la fédération des CEN et souscrit à sa charte.

Depuis 1994, le CEN Rhône-Alpes élabore les plans de gestion et les met en œuvre en étroite collaboration avec la Communauté urbaine et VEOLIA.

La présente délibération a pour objet de préciser pour l'année 2014 les actions qui seront mises en œuvre par le CEN Rhône-Alpes selon les termes prévus par la convention d'objectifs et de partenariat pour la gestion nature de la pelouse sèche alluviale de la Garenne sur le captage d'eau potable de Meyzieu, approuvée le 25 novembre 2010, pour la période 2010-2014.

**b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2010-2013**

De part leur originalité et leur bon état de conservation, les pelouses sèches de la Garenne présentent un intérêt écologique fort pour le département et la région Rhône Alpes.

Les suivis des modalités de gyrobroyage et l'expérimentation de décapage montrent tous deux la tendance à la progression des graminées sociales (brome érigé et fétuque marginée) parmi le cortège de pelouses. Toutefois, après 3 ans de test d'export de la matière fauchée, il semble que cette technique permette le maintien des espèces caractéristiques des pelouses sèches et très sèches. Il conviendra de confirmer ces observations par la poursuite de ce suivi.

D'autre part, le suivi des populations d'Orchis parfumé met en évidence un maintien des stations (et la découverte de nouvelles) avec des effectifs supérieurs à 450 pieds pour 2012. La gestion mise en œuvre sur le site paraît donc favorable à l'espèce.

Le test de la simple ou double fauche après une année de mise en oeuvre montre une diminution du nombre, mais surtout de la vigueur des pieds de solidage soumis à une double fauche. Le dépôt de produit de fauche a confirmé en 2013 la régression du solidage.

Les suivis des 3 types de pelouses sèches montrent un maintien global des cortèges floristiques.

**c) - Bilan financier :**

Subvention Communauté urbaine :

- 2010 : 2 420 €,
- 2011 : 6 140 €,
- 2012 : 5 515 €,
- 2013 : 5 515 €.

**d) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel**

La convention proposée fixe le contenu des actions et le montant financier à engager pour 2014. Les principales actions concernent la gestion des lisières et des invasives, le suivi des lépidoptères ainsi que la révision du plan de gestion.

La subvention de la Communauté urbaine serait de 10 410 € pour 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 410 € au profit du Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Rhône Alpes pour l'année 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le CEN Rhône Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Le montant à payer** sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2014 - compte 6743 - opération n° 1P20O2196.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.**